

Honble J. J. Ross  
Premier Ministre

# L'IMPARTIAL

ORGANE DE LA DIVISION MONTARVILLE

Toute communication relative au Journal devra être adressée à J. B. ROULLIARD, Longueuil.

J. B. ROULLIARD, } VOL. I.  
Directeur.

LONGUEUIL, JEUDI 26 FEVRIER 1885.

No. 5. } ROULLIARD & C<sup>IE</sup>  
Propriétaires.

L'Impartial

LONGUEUIL, 26 FEVRIER 1885.

Le chemin de fer du Pacifique.

Cette question est arrivée à sa période décisive. Dans quelques semaines nous aurons la solution de ce problème qui occupe les esprits depuis plusieurs années. Les intérêts en jeu semblent, à première vue, être d'une nature très divergente, pour ainsi dire irréconciliable. Le pays se passionne pour des intérêts qui paraissent d'autant plus forts, plus dangereux qu'on fait entrer en ligne de compte, des rivalités de clocher insoutenables et qui n'ont aucune raison de se produire. Il nous semblerait que la question devrait être étudiée d'un point de vue plus élevé. Comme dans tous les sujets de discussion qui se présentent à l'appréciation du public, on devrait être guidé par certains principes qu'on s'est toujours fait un honneur de suivre dans de semblables questions.

Le premier, et le principe dominant qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que la ligne du pacifique doit être construite entièrement sur le sol canadien. Le pays a fait assez de sacrifices, a payé des sommes assez considérables pour s'assurer de tous les bénéfices que devra donner ce chemin. De plus, les avantages étant d'ailleurs à peu près égaux, ne serait-ce pas commettre une erreur grossière et inqualifiable que de faire passer une partie de ce chemin dans un pays étranger, lorsqu'il pourrait, tout aussi avantageusement suivre une route qui serait sur toute sa longueur dans les limites du pays. Ainsi nous devons dire et la députation qui voudra remplir son devoir consciencieusement et patriotiquement doit proclamer que toute route qui enfreindrait ce principe devrait être écartée sans examen ultérieur et sans merci. Si des intérêts de spéculateurs puissants sont en jeu à l'encontre de ce principe, qu'on les écrase du coup et qu'on répète partout: "Avant tout le pays." Et nous savons qu'il y a de ces intérêts qui sont à l'œuvre et qui par tous les moyens cherchent à pousser nos députés dans la mauvaise voie. Cependant nous avons confiance dans la députation, nous croyons qu'elle fera son devoir envers et contre tous.

Nous n'avons pas l'intention de signaler aujourd'hui spécialement ces influences néfastes qui sont d'ailleurs assez connues. Qu'il nous suffise de dire, que nous nous opposons formellement, à l'adoption du tracé qui aurait pour effet de faire passer une partie du chemin de fer, qu'on appelle encore "notre chemin national" sur un territoire étranger qui peut, dans certaines éventualités devenir un territoire ennemi. Ainsi sur cette question pas de concessions. Soyons fermes et qu'on dise par tout le pays que, quelque soient les hommes ou le parti qui voudraient nous imposer une pareille humiliation, ces hommes ou ce parti sont nos ennemis. Si des personnes haut placées, si quelqu'un occupant même une position respectable envers le pays, croient que ces principes les blessent, nous leur rappellerons qu'ils sont à leur poste, afin de promouvoir les intérêts du pays et non les leurs, et que si elles sont embarrassées d'un chemin de fer, leur propriété, mais qui a été construit en grande partie avec les deniers publics, elles ne doivent pas chercher à écarter leurs marchandises au détriment du public. Si pareille iniquité était commise, il faudrait

avouer avec amertume, que nous sommes à la merci d'un puissant syndicat aidé d'un ministre oublieux de ses devoirs envers son pays.

D'ailleurs que n'a-t-on pas dit lorsque l'idée du chemin du Pacifique a été jetée dans le public? N'a-t-on pas proclamé qu'on voulait construire un chemin de fer national et depuis n'a-t-on pas répété sur tous les tons que c'était là notre chemin de fer national? Non seulement on a proclamé ce principe bien haut, mais nous pouvons ajouter, que n'a-t-on pas fait pour donner suite à cette idée vraiment grande, patriotique? Lorsqu'il s'est agi de construire la partie centrale de la ligne, a-t-on choisi la ligne courte, la ligne la moins dispendieuse, en passant par le territoire américain pour se rendre au Manitoba? Non, au contraire, la députation d'une voix qu'on pourrait dire unanime, a préféré faire le circuit du lac supérieur, et cela au prix de sacrifices énormes afin de suivre le territoire canadien. Les autres parties du pays ont-elles alors récriminé, ont-elles alors demandé la ligne courte, la ligne la moins dispendieuse? Au contraire tout le monde a admis que ce chemin que nous construisions au prix de tant de sacrifices, devait être construit sur le sol canadien, par le Canada, pour le Canada. Convient-il maintenant que nous sommes à la veille de mettre la dernière main à cet ouvrage gigantesque de dévier du principe qui a été posé et admis, et construire une partie de notre route dite "nationale" sur le territoire étranger, surtout lorsque ce chemin peut être construit, pour le moins aussi avantageusement sur le territoire national. Ainsi donc la conclusion à laquelle il faut en venir est bien claire et la ligne de conduite des députés toute tracée d'avance. L'idée de faire passer notre grande route nationale sur le territoire des Etats-Unis, doit être mise de côté et abandonnée sans hésitation, comme contraire à l'entente qui a eu lieu, dès le principe sur cette question, et comme étant adverse aux vrais intérêts du pays.

Il reste donc à décider quelle voie devra suivre le chemin du Pacifique pour se rendre à la mer. Devrait-il en laissant Montréal, suivre la voie de la rive nord et se joindre à l'Intercolonial au moyen d'un pont au Cap-Rouge, ou devrait-il traverser le fleuve à Montréal et suivre la rive sud depuis Longueuil jusqu'à Lévis. Nous nous proposons d'étudier le mérite respectif de ces deux propositions dans un prochain numéro.

Le Montréal et Sorel.

Avant d'entrer dans les justes réflexions que nous avons le droit de faire après le récit de la construction du Montréal et Sorel, citons encore quelques chiffres qui ne feront qu'affirmer notre position, et prouveront davantage l'excellence des droits de cette compagnie.

Voici la population et les ressources par lesquelles sont alimentés les principaux chemins de fer du Canada.

Par chaque mille de voie ferrée:

	Grains.	Foin.	Valeur d'objets minots.
Midland.....	14,211	356	\$20,818
Chemin du Nord.....	11,015	375	14,203
Grand Tronc.....	14,302	505	21,466
Montréal et Sorel.....	21,077	1,999	26,162

Comme chacun peut le voir par le tableau ci-dessus donné, la contrée traversée par le Montréal et Sorel luit non seulement avec avantage, mais encore victorieusement avec celle qui alimente nos meilleurs chemins du pays.

Il est donc hors de tout doute que notre ligne exploitée avec sagesse et économie, rapporterait d'immenses bénéfices et pour les intéressés et pour ceux qui se serviraient de la ligne.

Nous avons vu dans notre dernier numéro que les directeurs de notre ligne avaient eu pendant un certain temps de justes raisons de compter sur un aide efficace et généreux de la part du gouvernement local.

On en sont les choses aujourd'hui? Les divers ministères qui se sont succédés au pouvoir depuis 1380 ont tour à tour joué avec leur parole vis-à-vis le Montréal et Sorel; nous ne voyons que le premier ministre Ross qui a eu le courage d'une franche brutalité, et qui a déclaré nettement que quoiqu'aient promis ses prédécesseurs, il ne pouvait en aucune manière aider cette voie ferrée.

Maintenant, est-ce que la presse canadienne peut être justifiable de jeter la pierre au bureau de direction du Montréal et Sorel, quand des hommes qui gouvernent la province, jouent avec une parole d'honneur aussi facilement qu'on l'a fait dans toute cette affaire.

Pourquoi le cabinet local refuse-t-il d'octroyer une faveur quelconque à cette compagnie? Est-ce parce qu'on n'y trouve pas l'occasion de spéculer? Est-ce parce que le trésorier banal de la province n'y trouve aucun intérêt personnel? Est-ce pour punir le comté de Verchères qui s'est toujours montré libéral?

La réponse est au premier ministre de la province qui saura, nous espérons, donner d'autres raisons de son refus que le motif banal que les finances de la province sont embarrassées, etc., etc.

On ne saurait croire combien cette négligence de tenir à la parole donnée a pu causer de tort à notre province.

Naturellement les actionnaires anglais qui compaient sur une promesse aussi sacrée, sont demeurés stupéfaits à la vue d'une rupture aussi peu loyale, de là, des plaintes, des récriminations, des injures; ces propos se sont répandus d'un à l'autre en Angleterre, et nous ont placé dans une condition extrêmement désavantageuse.

Il nous semblait que nos chemins de fer canadiens étaient déjà assez mal cotés sur le marché anglais, sans qu'un gouvernement vienne de lui-même par le refus de tenir parole, contribuer à baisser le niveau de nos relations commerciales avec notre métropole.

Et, remarquons que nous n'avons que des faits prouvés et justifiés. Pourtant, on ne pouvait trouver aucun motif pour exhérer le Montréal et Sorel de l'héritage de l'état. La direction s'est montrée active, entreprenante, pleine d'énergie et de bonne foi. Les travaux ont été poussés avec rapidité, ensemble, harmonie; aucune contribution n'a été demandée à qui que ce soit; on a dépensé jusqu'au dernier sou pour tâcher de finir la voie, et ce n'est que lorsque les procès ont commencé à pleuvoir, que la neige et la pluie ont menacé de briser la ligne,

que les directeurs découragés par tant d'épreuves, ont abandonné la partie ou plutôt l'ont remise à plus tard.

Nous croyons que le fait d'avoir bâti un chemin de fer sans un seul sou de contribution de qui que ce soit, est étonnant dans le pays, et c'est pour avoir osé de continuer dans ces conditions, que les directeurs du Montréal et Sorel ont reçu un si bienveillant accueil de la part du ministère local qui n'en peut mais, avec les dettes du Québec Central qu'il lui faut continuellement payer.

Découragés par l'attitude hostile du cabinet local, les directeurs se sont adressés au gouvernement fédéral où ils espèrent obtenir justice et une équitable compensation pour le labeur qu'ils ont donné depuis quelques années.

Quand la circulation aura lieu sur cette ligne, grâce aux secours reçus d'Ottawa, ce ne sera pas une gloire pour la province qui aura refusé d'aider ce chemin, et plus encore qui par ses ministres en aura gravement compromis le succès.

Voilà la position du chemin de fer Montréal et Sorel; si ses réclamations ne sont pas justes, qu'on ose le dire, et nous saurons y répondre.

DÉLÉGATION A OTTAWA.

Vendredi dernier, une foule de citoyens de la province de Québec sont allés trouver Sir John Macdonald pour lui demander un octroi de \$3,200 par mille pour la compagnie du chemin de fer Montréal et Sorel.

Parmi les personnes présentes, nous remarquons les hon. sénateurs de Boucherville et Girard, MM. Massue, M.P., P. B. Benoit, M.P., le curé Primeau, de Boucherville, B. Normandin, maire de Longueuil, F. Vanasse, M.P., une foule d'autres députés, M. Chénévri, du Sorel, J. B. Rouillard, de l'Impartial, plusieurs des directeurs de la Cie du Montréal et Sorel, etc.

M. Massue a longuement expliqué au premier ministre la position embarrassée de la compagnie, et tous les droits qu'elle avait de concourir dans les faveurs de l'Etat.

Sir John ayant fait quelques objections, l'hon. Girard le refusa victorieusement, et Sir John permit que son cabinet ferait tout en son pouvoir pour légitimer les desirs de la rive Sud.

Les directeurs de la compagnie ont pleinement confiance dans les promesses de Sir John, et arguent beaucoup du succès de cette entrevue.

A propos de nomination.

Nous lisons dans la Presse: "Le bruit circule depuis quelque temps que le sous-ministre de l'agriculture, M. J. C. Taché, doit prendre sa retraite pour raison de santé, et la députation française à Ottawa voudrait assurer à l'un de nos compatriotes cette succession. Dans ce but un bon nombre de membres des Communes ont présenté à Sir John une requête où ils exposent tous les titres de notre ami M. P. B. Benoit à ce poste, et ils demandent qu'il y soit nommé.

"La Presse ne peut qu'appuyer cette démarche. Le sympathique député de Chambly n'est pas seulement un cultivateur pratique, mais il a étudié longtemps toutes les questions qui se rattachent au progrès de l'agriculture, et il s'est fait une compétence telle qu'aujourd'hui, il est reconnu comme un agronome distingué. Homme instruit du reste, rompu aux affaires, aimant le travail de bureau tout autant que celui des champs, affable et obligeant, ayant pour amis tous ceux qui ont l'avan-

tage de le connaître. M. Benoit serait appelé dans cette nouvelle position à rendre des services éminents au pays. Tout le monde est d'accord là-dessus, moins toutefois l'Étendard qui est venu mêler au concert sa note discordante.

"M. Trudel a cru devoir fabriquer de toute pièce, une nouvelle qui lui donnât l'occasion de déverser encore du venin sur M. Dansereau, car il ne faut pas oublier que celui-ci a l'immense tort d'être un des amis du secrétaire d'état, tort impardonnable aux yeux de l'Étendard.

"L'utile sénateur écrit donc ou se fait écrire d'Ottawa que M. Dansereau convoite la succession du Dr. Taché, et que ses amis essaient de faire échec à M. Benoit.

Pas n'est besoin de dire que cela est faux, et que M. Trudel savait en le publiant, que cela était faux.

Les aptitudes de M. Dansereau ne l'ont pas porté vers l'étude de l'agriculture, et nous ne croyons pas qu'il convoiterait une place pour la quelle il ne se sentirait pas une compétence indiscutable. D'ailleurs nous savons qu'il est lui-même favorable à la candidature de M. Benoit.

N. E.—Nous concourons entièrement dans les idées émises par notre confrère M. Benoit à droit à toutes les sympathies du parti et du pays, et il a certainement mérité de se reposer après tant d'années de lutttes et de sacrifice.

Notes de la Rédaction.

Il paraît certain que M. Pascal Poirier sera nommé sénateur pour une des divisions du Nouveau-Brunswick. Nous saluons cette nomination avec joie; car, elle marquera dans l'histoire de nos frères, les Acadiens, le point de départ de la justice si longtemps interrompue pour eux.

Nous espérons que la prochaine nomination sera celle de l'hon. Landry au poste important de juge de la cour Supérieure du Nouveau-Brunswick. Quand un plaideur acadien sera condamné par un des siens, il sera moins porté à se plaindre de l'injustice de nos tribunaux.

Montréal, 25 février, 1885.

M. le Rédacteur de l'Impartial.

M. J. W. Mount se plaint de ce qu'il n'a pas été prévenu du lieu et de l'heure où l'on devait prendre l'opinion de la Paroisse St. Vincent de Paul; il ne l'a pas été, par ce qu'il avait nommé un représentant et que son représentant a été notifié par M. Jos. Poupart, qu'à 9 hrs. lundi matin nous nous rendions au No. 112, rue Fullam, et nous nous sommes rendus parce que nous respectons une parole donnée dans une assemblée publique.

Il donne pour prétexte de son abstention la prétendue déqualification de son adversaire, mais nous savons le véritable motif, c'est qu'il craignait l'humiliation de la défaite écrasante qui l'attendait au poll de sa propre paroisse, défaite qui l'aurait mis dans la pénible nécessité de résigner un siège qu'il tâche de conserver par tous les moyens.

Quand à l'assertion qu'il fait, que le Dr. Demers a admis sa déqualification, je répondrai simplement, qu'il se méprend étrangement sur la signification des mots.

Avec considération,

J. A. LYNCH.

Fonderie Ives.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M. Ives réouvrira sa fonderie, à Longueuil, le 1er mars prochain. De plus, M. Ives s'est assuré les services de M. J. J. Quinn



es funéraires  
pompiers du  
à au cou, par  
est tombée  
été reconduit  
le lit plu-

3, Cadieux et  
emiers soins  
té transportés  
soiliez.  
Racicot a été  
lacés dans le  
Nugent, tail-  
sée, ont été  
es par l'eau.

FIN!

illard, député  
ature de To-  
Mowat a dit  
amendement  
on à permet-  
interprètes dans  
dans les dis-  
groupes de  
Allemands ont  
l'anglais.

fait avec

vrier, 1885.  
directeurs de  
yance Mutu-

accepter mes  
somme de  
diastre \$2,500  
roir, étant le  
ficat No. 2704  
évoynance de  
au par mon  
Ledoux, de

de souhai-  
association.

o Ledoux.  
lie Bussière.

paru

1874-71, un  
commune de  
M. S., qui  
considérable,  
marmite en  
de billets de  
représentant  
ancs.  
léposée dans  
ars derniers,  
le bon état de  
que la liasse  
faite, et ne  
ses billets.  
la marmite  
il ait glissé,  
oduites dans  
et ces terri-  
rien fait bom-

M. S. ne put  
succursale  
ce, à Vesoul,  
billets, fort  
les numéros  
ssable. Quant  
it d'être en-  
Banque, à  
minutieuse-

cas appartient

ng ans :  
..... 14  
..... 30  
..... 17  
..... 17  
..... 93  
..... 78  
..... 92  
..... 107  
..... 42  
..... 116  
..... 478  
..... 1027

ne pour éten-  
les âges de la

as d'être taxés  
que les deux  
décès sont  
profonde et  
ples éléments

enfance sont  
squ'elles éclat-  
tait appelé à  
rait la termi-

le mal indi-  
side dans une  
élémentaire,  
nable et l'en-  
s déchets des

maisons, le curage et la désinfection  
des fosses d'aisance.

On n'arrivera jamais à ce but si  
l'enseignement des lois de l'hygiène  
n'est pas de rigueur dans nos mai-  
sons d'éducation.

Nous ne sommes que ce que l'édu-  
cation nous a faits.

Cette réforme capitale nous le de-  
mandons au Conseil de l'Instruc-  
tion publique.

Nous examinerons les causes de  
décès des autres villes du Canada  
dans un prochain numéro. (Journal  
d'Hygiène.

Dr. J. M. Beausoleil.

Voulez-vous qu'on dise du bien de  
vous? n'en dites pas.

Le Salut.

« Comment un homme doit-il sa-  
luer et qui doit-il saluer? deman-  
dait-on l'autre jour. Voici ce qu'une  
femme pense à ce sujet :

Un homme doit saluer les femmes,  
les religieuses et les prêtres.

Un homme bien élevé doit aussi  
saluer le St. Sacrement, les convois  
religieux et le drapeau du régiment  
qui passe.

Les religieuses et les prêtres doi-  
vent être salués partout.

Pour le salut destiné à la femme,  
l'endroit où elle est rencontrée décide  
si un homme doit ou ne doit pas la  
saluer.

Toutes les fois qu'un homme ren-  
contre une femme dans un endroit  
public, il doit se découvrir complète-  
ment en la saluant; s'il lui parle, il  
doit rester découvert jusqu'à ce qu'il  
le force à se couvrir. Si la femme  
est en voiture, l'homme ralue le pre-  
mier; si elle est à pied, il attend  
qu'elle manifeste, par un regard, le  
desir d'être saluée. Aux courses, au  
bois, dans les promenades publiques,  
l'homme doit saluer le premier, sans  
cependant renouveler jamais son sa-  
lut.

Lorsqu'un homme rencontre une  
femme dans un escalier, à quelque  
classe de la société qu'elle appar-  
tienne, il doit s'arrêter pour la laisser  
passer et ôter son chapeau.

Un homme bien élevé doit saluer  
toutes les femmes de la même façon  
à quelque condition qu'elles appar-  
tiennent. Quand il accompagne une  
femme, il ne doit saluer que celles que  
cette femme connaît—à moins, natu-  
rellement, de rencontrer un membre  
de sa famille.

Salut de l'homme à l'homme;  
l'unique règle, c'est l'âge. L'homme  
le plus jeune doit toujours saluer le  
premier, l'homme le plus âgé doit  
rendre le salut de la même façon  
dont il l'a reçu.

On se salue à la sortie d'une église;  
puis dans l'église même, on doit se  
contenter d'une profonde inclination  
si on est invité, la femme ne devant  
jamais être troublée dans ses médi-  
tations.

En Italie, le salut de la main, qui  
n'a lieu en France qu'entre amis in-  
times, est général, même de la part  
des femmes. En Amérique, jamais,  
en quelque circonstance que ce soit,  
l'homme ne salue le premier. Dans  
les affaires, les hommes se saluent  
entre eux en portant simplement et  
vivement la main à leur chapeau,  
afin de ne pas perdre un temps pré-  
cieux.

En Russie, à Noël, toutes les per-  
sonnes se saluent et s'embrassent,  
sans distinction de caste, fût-ce le  
zar lui-même.

A propos des saluts et de la poli-  
tesse, les historiens abondent. Sous le  
règne de Louis XIV, un comte de la  
Ferté, gentilhomme de très bonne  
naissance, mais venu tard à la cour,  
s'était attiré, par les grandes sympa-  
thies que le roi lui montrait, les ja-  
lousies des courtisans, qui trouvaient  
sa politesse surannée et sentant trop  
le bon roi Henri.

—Je ferai une expérience, dit le  
roi.

Un jour que le carosse royal était  
avancé :

Montez, dit-il au comte de la Ferté,  
auquel l'ancienneté de sa race per-  
mettait cette faveur.

Le comte de la Ferté, en s'incli-  
nant, mais sans se faire prier autre-  
ment, monta avant le roi.

—Je ne me trompais pas, dit le  
roi, ce gentilhomme est le mieux  
élevé de ma cour, car la première  
des politesses, c'est l'obéissance.

L'alphabet français.

Avant tout, sachez que l'honnêteté  
est la mère du succès.  
Baissez vos prétentions et vous  
éleverez vos mérites.

Comptez sur vous seuls, jamais  
sur vos amis.

Détournez vos ennemis par une  
conduite irréprochable.

Étalez vos jugements sur la droite  
raison.

Faites le bien sans calcul, c'est le  
meilleur placement.

Grandissez avec les difficultés;  
vous en triompherez.

Hypocrisie et lâcheté sont syno-  
nymes.

Interrogez les livres, ils vous ré-  
pondront.

Jugez vos semblables en bien, il  
est toujours temps de voir le mal.

Karl, le philosophe, professait  
l'observation de soi-même.

Laissez faire l'envie, elle proclame  
vos mérites.

Modérez vos colères, elles ne  
poussent à rien.

Ne frappez jamais personne, même  
avec une fleur.

Oubliez les outrages et notez les  
bienfaits.

Prenez sur les choses petites, occu-  
pez vous des grandes.

Qui bat une femme, méprise sa  
mère.

Regardez vos actes avant de juger  
les autres.

Sachez vous taire à propos, le  
monde est perfide.

Triomphez de vous-même avant  
de vouloir triompher des autres.

Unissez vos efforts à ceux de tout  
homme de bien.

Voyez qui vous entoure avant de  
parler.

Xantipe, la méchante femme, fit  
de Socrate un modèle de douceur.

Yankee est synonyme de rusé,  
j'en sais bon nombre qui le sont sur  
ce point.

Zèle et courage, tel doit être notre  
devis.

Whig veut dire: "We hope in  
God," faites de même.

Deuil National.

Combien de fois, le souvenir des  
personnes que vous avez connues,  
et qui sont disparues de ce monde,  
n'a-t-il pas hanté votre esprit? Com-  
bien de fois vous êtes-vous surpris à  
répéter: un tel, une constitution ro-  
buste, une belle intelligence, a suc-  
cumbé à un écart de régime, à un  
rhume négligé. Combien d'enfants,  
frais et roses, sont disparus de votre  
voisinage, emportés par une fièvre  
éphémère, un simple refroidisse-  
ment? Un grain de prudence les  
aurait sauvés.

Ces remarques vous allez leur  
trouver une application aussi juste,  
en examinant le rapport de la statis-  
tique mortuaire des principales villes  
du Canada.

Parcourez ces pages lugubres,  
où sont énumérées les causes, sou-  
vent faciles à prévenir, de la mort  
de milliers de concitoyens. Ne dé-  
tournez pas la tête, voyons défilér  
le cortège des victimes d'une incon-  
cevable ignorance ou d'une négligence  
homicide.

En 1883, les décès à Montréal, se  
sont élevés à 4596, dont les causes  
principales se divisent comme suit :

Table with 2 columns: Cause, Nombre. Rows include: Défaut d'alimentation (14), Rougeole (31), Scarlatine (38), Suffocation (41), Convulsions (117), Agonie (77), Dentition (78), Entérite (115), Diphtérie (147), Phthisie (Consumption) (434), Affections pulmonaires (353), Diarrhées (497), Débilité (1142), Total (3,084).

Maison bien habitée.

Une heureuse maison, c'est celle  
qui porte le No. 129, rue du Fau-  
bourg-du-Temple à Paris. Cent quatre  
vingt-neuf ménages, pas un de moins,  
vivent heureux, quoique serrés, dans  
ce phalanstère.

La maison s'appelle: la Grâce de  
Dieu, ayant été construite par Moreau  
Maqer, directeur de la gaieté, à l'é-  
poque du succès obtenu par le mé-  
ladramme qui porte ce titre. Les lo-  
cataires se réunissent chaque année et  
au suffrages universel élisent un  
concierge responsable.

Bienheureux ménages qui n'ont  
pas eu encore l'idée de demander  
l'annome de leur immeuble! Cela  
viendra.

Les correspondants militaires.

Ce que coûtent les correspondants  
des journaux anglais d'après le Soir  
journal publié à Paris.

"M. O'Kelly, le war correspondent  
envoyé en Egypte par le Daily News,

avait reçu d'avance, à titre d'appointe-  
ments, une somme de 150,000  
francs.

"En outre, il avait dépensé en  
frais de toute sorte, une somme à  
peu près égale, et le Daily News doit  
aux termes de son contrat, payer  
une autre somme de 150,000 francs  
à la veuve du journaliste.

"La mort de MM. Herbert et Ca-  
meron ne coûtera pas moins au  
Standard et au Morning Post.

"Pendant la guerre de Crimée,  
le Times envoya M. Russell pour  
suivre les opérations; à son retour  
il reçut une gratification de 100,000  
francs. Son traité stipulait qu'en  
cas de mort sa veuve recevrait une  
pension viagère de 50,000 francs."

Les Raquetteurs.

Le Paris-Canada, dans un article  
sur les hivers canadiens et leur amu-  
sements, publie ce qui suit au sujet  
des clubs de raquettes.

Ces clubs, fort en honneur, et ré-  
pandus partout, outre leurs exercices  
dans leurs lieux de réunion, se visitent  
de ville à ville et font des excu-  
rsions dans lesquelles ils sont souvent  
accompagnés de dames et de demois-  
elles. Des concerts sont alors organi-  
sés par les musiciens de la société; ban-  
quets, discours, chansons joyeu-  
ses, aucun genre de divertissement  
n'est laissé de côté: Les membres  
des clubs de raquettes revêtent pour  
leurs réunions de jolis costumes habi-  
tuellement composés d'une blouse  
d'épaisse laine blanche serrée à la  
taille par une ceinture et dont les  
présentes des raies multicolores,  
d'une culotte de même étoffe, et de  
bas de laine de couleurs éclatantes.

Les pieds sont chaussés de moccasin;  
un bonnet également de laine blan-  
che, de forme particulière, et orné  
d'un gland, sert de coiffure. Ajoutons  
que d'élégantes jeune filles ne déda-  
ignent pas de revêtir ce costume dont  
la gaieté relève encore leurs char-  
mes. Chaque club a, de plus, ses in-  
signes particuliers.

Trois choses.

Trois choses nous surprendront au  
ciel, disait un bon religieux.

La première, d'y rencontrer beau-  
coup de gens que nous ne pensions  
pas y voir;

La seconde, de ne pas y voir beau-  
coup de gens que nous pensions y  
rencontrer;

La troisième, de nous y voir nous-  
mêmes.

Une idée.

Il ne faut pas prendre l'homme à  
qui la place convient, mais l'homme  
qui convient à la place.

Qui oublie à pardonner, qui par-  
donne va tâcher d'oublier.

Pour faire un bon ennemi, prenez  
un ami: il sait où frapper.

UN AVOCAT.

Un avocat d'un grand talent, mais  
très grêlé et très laid, plaidait dans  
un procès en séparation. Emporté  
par l'ardeur de la plaidoirie, il mal-  
traitait assez rudement l'époux de  
de sa cliente. Il oubliait même les  
règles de la convenance, et plusieurs  
fois déjà le président avait été sur le  
point de le rappeler à l'ordre. En-  
fin il lança cette phrase un peu  
vive :

"Il est permis à tout homme  
d'être, mais encore est-il des bornes  
qu'il faut respecter. Eh! bien! mes-  
sieurs, ces bornes, M. X... les a  
outrageusement dépassées. Je ne  
crois pas qu'il y ait au monde plus  
laid que M. X..."

—Avocat, dit le président, vous  
vous oubliez!

Toute l'assemblée se mit à rire,  
et l'avocat le premier.

VARIETES.

X... a une bonne qui n'est pas la  
première venue.

Hier matin, il lui demanda de  
l'eau chaude.

—Mais, monsieur, vous en avez  
je vous en ai monté hier soir.

A bord d'un navire.

Un domestique à la maladresse  
de laisser tomber à la mer une tim-  
bale en argent.

Monsieur, dit-il à son maître, peut-

on dire d'un objet,—lorsqu'on sait  
où il est—qu'il est perdu?...

—Mais non, mon ami.

—Bien... alors vous n'avez pas  
à vous inquiéter de votre timbale,  
car je sais qu'elle est au fond de la  
mer.

La fortune en vain m'est cruelle,  
Disait avec orgueil un sage pré-

lendu;

Je sais pour m'affermir contre elle,  
M'envelopper dans ma vertu.

Voilà, dit un plaisant, voilà ce qui  
s'appelle

Etre légèrement vêtu.

Un sot raillait un homme d'es-  
prit sur la longueur de ses oreilles :

—Il est vrai, lui répondit la per-  
sonne raillée, j'ai des oreilles trop  
grandes pour un homme; mais  
convenez aussi que vous en avez de  
trop petites pour faire un âne.

Devant la statue de Jeanne d'Arc;

—Papa, quelle est cette femme?

—Un de nos grands hommes.

Une grosse affaire :

Au coin d'une rue, un Monsieur,  
pris d'un rhume de cerveau, éternue  
à tout rompre.

Il effraye un chien.

Le chien effraye un âne.

L'âne se jette dans une boutique  
de porcelaines et casse presque tout.

Le Monsieur est condamné à 10,  
000 fr. de dommages intérêts pour  
avoir éternué.

Une danse triste.

Une belle-mère disait à son gen-  
dre: "Est-il bien vrai, André, que  
vous étiez au bal hier soir, et il n'y  
a pas encore un mois que votre fem-  
me est morte?"

C'est vrai, répondit le coupable en  
souponnant, aussi permettez-moi de  
vous dire que j'ai dansé bien triste-  
ment."

Marchés de la ville.

Peu de fermiers sur nos marchés, et  
par conséquent, prix fermes et en hausse.

Les avoines ont haussé, ainsi que  
les légumes, spécialement les oignons  
qui sont en demande. Les choux sont éga-  
lement très recherchés, et la demande pour  
les Etats-Unis serait bonne si le froid n'é-  
tait pas si grand. Les pommes de terre  
sont également en hausse, et plusieurs  
wagons ont été vendus pour les Etats-Unis  
à 30c le sac; à ce prix, cependant, les ven-  
deurs ne sont pas anxieux de pousser la  
vente.

Les autres articles sont sans variation;  
le poisson est abondant avec une tendance  
à la hausse.

Nous cotons :

Table with 2 columns: Article, Prix. Rows include: Farine par 100 lbs. (\$1 80 à \$2 50), Farine de sarrasin (1 80 à 2 50), Farine d'avoine (2 25 à 2 00), Farine de maïs (1 00 à 1 80), Mouleux (1 20 à 1 40), Sois (0 90 à 0 00), Avoine par sac (0 20 à 0 22), Pois, par minot (0 75 à 0 85), Feves, do (1 50 à 1 50), Sarrasin, par sac (1 50 à 1 75), Maïs (0 85 à 0 90), Graines de lin (0 90 à 1 00), Pommes de terre, 35 à 50c le sac, Oignons du Canada, 8100 le minot, Carottes, navets et betteraves, 50c à 60c le minot.

Choux, 40c la douzaine.

Beurre frais en pains, 80c 35 à 80 40

do en tinettes, 0 19 à 0 21

Fromage la livre, 0 15 à 0 18

Oufs frais au panier, 0 40 à 0 00

do conservés, 0 20 à 0 22

Pommes de baril, 1 50 à 3 00

Citrons la boîte, 2 50 à 3 00

do la caisse, 4 00 à 0 00

Oranges, Jamaïque, baril, 8 00 à 9 00

Do Floride, 0 00 à 0 00

Poules la paire, 0 65 à 0 90

Canards do, 1 00 à 1 25

Poulets do, 0 75 à 1 00

Dindes do, 1 80 à 3 50

Oies do, 1 20 à 3 50

Porcs abattus, par 100 lbs., 6 50 à 7 00

Bœufs abattus, la lb., 0 04 à 0 08

Moutons do, 0 06 à 0 75

Pigeons, la douzaine, 1 50 à 1 75

Morne, la livre, 0 06 à 0 08

Haddock do, 0 06 à 0 08

Pletan do, 0 15 à 0 00

Dore do, 0 12 à 0 18

Saumon gelé do, 0 25 à 0 00

Harengs do doz, 0 15 à 0 25

Merluce le quart de minot, 0 00 à 0 30

REVUE DE BOSTON.

(De notre correspondant spécial.)

Boston, 20 février 1885.

Le marché aux farines est sans grande  
activité avec prix à peu près stationnaires.

Nous cotons :

Table with 2 columns: Article, Prix. Rows include: Avoines blanches No. 1 (40 à 41), do (38 à 40), do (38 à 40), Avoines mélangées (37 à 38), Orge du Canada No 1 (03 à 05), do (08 à 00), do (07 à 01), do (07 à 01).

Beurre—

Crémeries du Nord, 28c à 30c

do de l'Ouest, 32c à 35c

Fermes de N.Y. et Vt., 32c à 35c

do de l'Ouest, 17c à 18c

(Oufs—

Canada, 24 à 24c.; Nouveau Brunswick

et Nouvelle-Ecosse, 22 à 23 c.

Fromage—

Dechoix, 12 à 13c; première qualité

à 12c; commune, 9 à 10c.

FOIN ET PAILLE.

Foin de choix, \$18.00 à \$19.00 la tonne,

do moyen à bon, 16.00 à 17.00 do

do pauvre, 13.00 à 15.00 do

do endommagé, 10.00 à 11.00 do

Paille de seigle, 10.00 à 10.50 do

do d'avoine, 9.00 à 11.00 do.

HARICOTS.

Peas, \$1.00 à \$1.80 minot

Mediums, 1.25 à 1.50 do

Yellow Eyes, 2.00 à 2.20 do

Red Kidneys, 2.10 à 2.20 do

POIS.

</



comme contre-maître; ce monsieur est un homme d'une grande expérience, intelligent et énergique, et nous sommes certains qu'il saura rendre justice aux ouvriers qui seront placés sous ses ordres.

Navigation.

La Compagnie de Longueuil.—L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie de navigation de Longueuil a eu lieu, hier au No. 17, rue Saint-Jacques. M. W. Notman président et M. François Mandeville agissait comme secrétaire.

Le rapport annuel fut longuement discuté. Les recettes totales de l'année 1884 ont été de \$30,073.73, montrant un excédant de \$3,046.91 sur les bénéfices de l'année 1883.

Le bureau de direction suivant a été nommé pour l'année courante: MM. W. Notman, président, Alfred Dalbec, vice-président, François Mandeville, secrétaire.

Directeurs: MM. Alfred Williams, F. X. Beaudry, et J. A. C. Madore.

N.B.—Nous félicitons la Compagnie de Navigation de Longueuil sur l'état prospère de son budget, et lui souhaitons de continuer à accumuler les bénéfices.

Laprairie.

Laprairie, 23 février, 1885.—Ce matin, les citoyens de Laprairie furent très surpris de voir d'énormes banquises et des entassements nombreux sur le fleuve en face du village. L'épaisseur de la glace était si forte, l'eau des rapides aura naturellement causé ce refoulement. L'île au Héron et l'île au Diable sont complètement inondées. M. Cardinal, le vieux gardien de l'île au Héron, a été obligé de quitter l'île avec sa famille. On craint maintenant qu'une inondation n'ait lieu dans la Commune ici. Les plus vieux citoyens du village disent qu'ils n'ont pas vu pareille chose depuis longtemps.

Bazar de Laprairie.

Le bazar de Laprairie s'est terminé mardi dernier, et a été couronné d'un grand succès.

Il y eut élection entre MM. Alphonse Charlebois, marchand et V. Barbeau, cultivateur. La lutte d'ailleurs très amicale, s'est terminée par la victoire de M. Barbeau, par une majorité de 600 voix.

Une magnifique montre en or a été présentée à l'heureux vainqueur. La soirée s'est terminée par un grand concert sous l'habile direction de M. Alphonse Sylvestre. Les recettes s'élevaient à la jolie somme de \$750.00, et seront distribuées par les Révérendes Sœurs de la Providence aux pauvres du village.

BOUCHERVILLE.

On nous informe qu'une compagnie s'est formée à Boucherville, dans le but de bâtir un aqueduc.

Club national de Longueuil.

A une assemblée des membres du Club national de Longueuil, tenue le 23 courant, Magloire Dagenais, écr., N. P. a été unanimement réélu président, pour la présente année; J. Alf. Gariépy, trésorier et Eugène Jodoin, secrétaire.

La prochaine séance du club, aura lieu lundi, le 2 mars prochain, au lieu ordinaire. Le sujet de discussion sera: "Quelle est la voie la plus avantageuse pour la province de Québec que la Compagnie du Pacifique pourrait adopter pour se rendre à Québec, le chemin du Nord ou la continuation du Montréal et Sorel jusqu'à Lévis.

Tous les membres sont priés de s'y rendre. Par ordre, EUGÈNE JODOIN, Secrétaire C. N. L.

Agitation.

Les conseils des municipalités par où passe ou doit passer le chemin de fer de Montréal et Sorel demandent au parlement fédéral d'accorder à cette ligne une subvention de trois mille cinq cents piastres par mille, afin de continuer les travaux de construction jusqu'à Lévis. Ne serait-il pas à propos que les paroisses des comités de Lévis et de Lotbinière prissent part à ce mouvement?

Accident.

M. Evangéliste Petit, de Saint-Sauveur, Québec, est mort, ces jours

derniers, après avoir eu à supporter d'atroces souffrances, à la suite de graves brûlures reçues, le 30 décembre dernier, en voulant jeter dehors une lampe qui avait fait explosion. M. Petit était déjà malade lorsque cet accident lui est arrivé.

DECÈS.

—A St-Marc, le 15 courant, à l'âge de 31 ans, Dame Malvina Ducharme, épouse de Hector Beaudry. Elle laisse son époux et quatre enfants pour pleurer sa perte ainsi qu'un grand nombre d'amis.

—A Chambly-Bassin, le 14 février courant Arthur L. Beausoleil, à l'âge de 36 ans et 6 mois.

MORT D'UN VIEUX PATRIOTE

Félix Poutre, décédé dimanche, à l'âge de 69 ans.

Le nom de Félix Poutre est parfaitement connu dans toutes les familles Canadiennes-Françaises de la province de Québec, et chacun se rappelle comment, en 1838, il échappa à l'échafaud par sa grande présence d'esprit, qui lui fit simuler la folie, avec le plus grand succès, pendant plusieurs mois. Le héros de ce grand drame tragi-comique est mort, dimanche, en cette ville, à l'âge de 69 ans.

L'épisode de l'emprisonnement et de la délivrance de Félix Poutre écrite par lui-même a été jouée plusieurs fois sur nos théâtres, et elle est une page assez intéressante de notre histoire pour que nous en donnions les principaux détails.

Après avoir pris une part active au soulèvement, au commencement de l'année 1838, Félix Poutre, qui s'était réfugié dans la forêt, aux environs de Napierville, fut fait prisonnier à l'automne et logé dans la prison de Montréal.

Après l'exécution de Cardinal et de Duquet, Poutre fit part à un de ses compagnons, nommé Béchard, de son projet de simuler la folie.

Béchard lui déclara qu'il croyait la chose impossible, mais Poutre persista dans sa résolution et, dès le lendemain, il était devenu un fou parfait.

Voici comment il raconte lui-même ce commencement de folie: "Le lendemain matin, vers neuf heures, causant avec quelques prisonniers, je jetai tout à coup un cri sourd, me laissai tomber tout de mon long à la renverse, et commençai à me donner tous les mouvements et toutes les contorsions d'une attaque d'épilepsie. Je me frappais la tête sur le plancher, je faisais des sauts convulsifs, je me brisais la machoire à faire grincer mes dents, enfin je produisis complètement la croyance que j'étais tombé du haut mal. Grand fut l'émoi de mes deux cents compagnons de chambre. Comme nous couchions tous sur le plancher, personne ne put avoir l'idée de me porter sur un lit, et on me laissa quelques temps me débattre dans les convulsions. Les prisonniers avait fait cercle autour de moi, et je les entendais deviser sur l'accident.

Mais fit quand on me couler l'eau salée sur le front avec un linge,—et on n'y allait pas goutte à goutte, l'eau ruisselait,—je sentis tout à coup comme des griffes de chat qui m'eussent labouré les deux yeux. L'eau salée faisait son effet. Les autres continuaient toujours avec la meilleure intention du monde, j'avais les yeux en feu, et je ne pouvais témoigner que l'on me fit mal. Je pris donc le parti de rester parfaitement tranquille afin de les faire cesser. Ils continuèrent pourtant quelque temps encore et les yeux me cuisaient atrocement. Il me fallait bien accepter mon mal en patience sous peine de me trahir, et je résolus de m'y prendre autrement la prochaine fois.

A la fin, je contrefis un grand épuisement, on vit la raideur des membres m'abandonner, et je n'eus rien de plus pressé que de me frotter un peu les yeux en faisant semblant de revenir à moi. J'avais trouvé le temps long, les yeux pleins d'eau salée. Je restai une bonne heure parfaitement tranquille, comme si je prenais peu à peu mes forces, mais enfin je ruminais en moi-même ce que j'allais faire comme premier acte de folie.

Tout à coup, je me levai, me promenai majestueusement de long en large; puis, poussant un rugissement affreux, je criai de toute ma force: "Rangez-vous, voilà le gouverneur;" et je partis au pas de charge. Je culbutai brutalement

ceux qui ne se rangèrent pas assez vite, et j'arrivai ainsi à l'extrémité de la chapelle. Arrivé là, je donnai de terribles coups dans la porte, puis je me retournai et recommençai ma promenade en poussant le même cri. Seulement, cette fois, comme tout le monde s'était rangé contre les murs, je dus pour atteindre quelqu'un, aller en zig-zag, et je criais toujours: "Rangez-vous" du ton le plus furieux possible. Ceux qui ne firent pas place avec assez d'emprressement, furent culbutés sans miséricorde. Je les chargeais avec fureur, et la surprise, ou l'opinion que j'étais réellement pris de folie, les empêchant de résister autant qu'ils l'auraient pu, je ne les culbutais que mieux. Tous les prisonniers me regardaient les yeux écarquillés, et ne comprenant rien à ce qu'ils voyaient.

Je fis cinq ou six fois la longueur du corridor, attaquant indistinctement tout le monde, si bien que les prisonniers ne savaient où se fourrer. Je fis des contorsions, des gambades, je parcourus plusieurs fois au temps du galop, l'appartement dans toute sa longueur en hennissant comme un poulain; puis, je mis à la poursuite de quelques prisonniers; et j'en saisis un que je terrassai sous moi d'un croc-en-jambe. Poussant alors un rugissement de sauvage, je fis mine de l'étrangler. Il se mit à crier au secours comme un diable.

La peur, cette fois, s'empara des autres prisonniers et ils crurent vraiment que j'allais le tuer. Plusieurs s'avancèrent sur moi, et voyant six ou sept hommes me saisir, je me laissai faire, lâchai mon homme, et sans faire la moindre résistance, me laissai conduire jusqu'à l'autre bout de la chapelle. Voyant que je ne résistais pas, ils lâchèrent prise peu à peu, et me serrèrent moins. Alors, au moment où ils y pensèrent le moins, j'écartai violemment les deux bras, et cela, si brusquement et avec tant de force, que j'en étendis trois par terre. La surprise les fis, comme de raison, me lâcher tous, et avant qu'ils n'eussent eu le temps de me saisir de nouveau, je fis un bond en arrière et me mis en garde.

Il continua ce manège pendant les jours suivants et devint la terreur de tout le monde, dans la prison, géoliers et détenus fuyant à son approche. Un incident fort curieux est celui où il vinda dans sa jambe de botte une portion préparée par le docteur Arnould, médecin de la prison.

Tous les matins, de bonne heure, il faisait chauffer de l'eau pour dire sa messe et jetai de l'eau bouillante à la figure des prisonniers.

Après une foule d'actes des plus extravagants, on fit subir à Poutre un interrogatoire et on décida de le libérer; mais il refusa de sortir de prison et ça ne fut qu'au moyen d'une bouteille de whisky qu'on parvint à l'entraîner au dehors.

Il continua à simuler sa folie pour quelques heures encore et se rendit à l'hôtel Giroldi où il alluma son cigare avec un billet de \$10.

Quand les esprits furent apaisés, quelques mois plus tard, on donna un grand banquet à Poutre, pour reconnaître son habileté et son sang-froid qui lui firent échapper à une mort certaine.

M. Poutre a toujours vécu à Montréal. Depuis les troubles de 1837, a été un de nos citoyens les plus paisibles.

—On est à faire des démarches pour que les restes de M. Félix Poutre soient enterrés sous le monument érigé à la mémoire des victimes de 1837-38, dans le cimetière de la Côte des Neiges.

DANGEREUX.

M. l'inspecteur des bâtisses de la ville de Longueuil a donné avis au conseil, que le mat placé sur l'hôtel de ville menace ruine et est devenu dangereux pour les passants.

—Nous recommandons spécialement à nos lecteurs le cigare "Crème de la Crème" et le "Noisy Boys" fabriqués avec le meilleur tabac de la Havane.

Pendant qu'on discute, dit la Presse, sur les meilleurs moyens de régler ses dettes, on pourrait étudier le système du mahdi; il a pendu son créancier, c'est encore plus simple que la division des biens entre tous les réclamants.

Les Anglais continuent à se faire battre dans la Nubie, et les français triomphent sur toute la ligne en Chine. Rien de surprenant dans tout cela; c'est dans l'ordre naturel des choses; ça ne peut pas arriver autrement.

M. Landry, M. P., pour Montigny, a dernièrement cinglé M. Chs Langelier avec un fouet; cet assaut provient d'une trop grande acrimoine dans les écrits de la presse. Le remède est aussi mauvais que le mal; et, il a coûté à M. Landry \$20 d'amende. Ce n'est pas trop pour satisfaire une vengeance en plein parlement.

LUGUBRE INCENDIE.

TROIS BLESSÉS. — QUATRE PERSONNES ASPHYXIÉES. — CADAVRE BRÛLÉ.

Un incendie, dit la Presse, dont les conséquences ont été très graves, bien que les dégâts matériels n'aient pas été bien considérables, a eu lieu ce matin, à Montréal.

Vers cinq heures et un quart, une alarme appela les pompiers au No. 1995, rue Notre-Dame, dans une maison de pension occupée par la famille Racicot.

Le corps de madame veuve Racicot, décédée avant-hier, était exposé dans une chambre et les personnes qui veillaient depuis deux nuits, accablées de fatigue et de sommeil, venaient de s'endormir, quand elles furent tout à coup réveillées par une grande lueur qui envahit toute la chambre mortuaire.

Un des cierges placés sur une table transformée en chapelle ardente mit le feu à un rideau, et les flammes se propagèrent avec une telle rapidité que les pensionnaires éveillés en sursaut se virent bientôt la retraite coupée.

M. Arthur Lefebvre, qui demeurait au troisième étage, ouvrit la porte de sa chambre pour s'enfuir mais aussitôt une masse de flammes l'entoura et lui brûla les cheveux la barbe et une partie de ses vêtements.

Affolé de peur, il ouvrit une fenêtre et sauta dans la rue. Il frappa une enseigne qui se brisa sous son poids et tomba sur le trottoir en se fracturant la jambe gauche en deux endroits. Il a de plus les mains et les pieds couraturés de coupures qu'il s'est infligées en brisant la double fenêtre.

Napoléon Venner, également pensionnaire de la même maison et occupant une chambre voisine de celle de Lefebvre, s'apercevant qu'il lui était impossible de sortir de l'escalier, saisit un matelas, et le tenant entre ses bras se précipita à son tour dans la rue. Il s'est cassé l'os du nez en tombant.

Plusieurs personnes habitant la maison avaient déjà réussi à se sauver mais il en restait encore cinq quand les pompiers arrivèrent.

Ils entrèrent bravement au milieu des flammes avec leurs balcocks et réussirent à s'en rendre maîtres en peu d'instants; mais la fumée était tellement dense qu'il était impossible de voir à deux pas.

Mlle Caroline et Delphine Racicot furent transportées en dehors et reprirent bientôt connaissance.

Au quatrième étage les pompiers trouvèrent deux jeunes gens Patrick Cullins, employé au chemin de fer du Grand-Trou, et Michel Bourdon, tous deux pensionnaires de la maison, évanouis et asphyxiés par la fumée.

Mlle Philomène Fillion, servante, a été grièvement brûlée aux jambes et a été transportée à l'hôpital général. Son état est aussi satisfaisant que possible.

Bourdon est revenu à lui quelque instant après son arrivée au poste de police de la place Chaboillez. Cullins est resté quatre heures sans connaissance à l'hôpital-général. Il est très faible.

Mlle Racicot qui ont été conduites à l'hôpital Notre-Dame, n'ont souffert que du choc nerveux et sont assez bien cette après-midi.

Lefebvre et Venner sont soignés dans le même hôpital; ils ont été deux fois grièvement blessés comme nous l'avons dit.

Le corps de Mme Racicot a été en partie carbonisé et le cercueil a été

complètement brûlé. Les funérailles ont eu lieu ce matin.

M. Joseph Doolan, pompier du poste No. 3, a été blessé au cou, par une double fenêtre qui est tombée du deuxième étage. Il a été reconduit chez lui et devra garder le lit plusieurs jours.

Les docteurs Lalonde, Cadieux et Leduc ont donné les premiers soins aux blessés, qui ont été transportés au poste du caré Chaboillez.

Le mobilier de Mlle Racicot a été entièrement détruit.

Des marchandises placées dans le magasin de M. John Nugent, tailleur, au rez-de-chaussée, ont été beaucoup endommagées par l'eau.

JUSTICE ENFIN!

En réponse à M. Robillard, député de Russell, à la législature de Toronto, l'honorable M. Mowat a dit que le gouvernement amenderait l'acte municipal de façon à permettre la nomination d'interprètes dans les cours de justice et dans les districts où il y a des groupes de Canadiens-Français ou Allemands qui ne parlent pas du tout l'anglais.

Un autre paiement fait avec promptitude.

Montréal, 23 Février, 1885. Au président et aux directeurs de l'Association de Prévoyance Mutuelle du Canada.

Messieurs, veuillez accepter mes remerciements pour la somme de deux mille cinq cents piastres \$2,500 que je reviens de recevoir, étant le paiement total du certificat No. 2704 dans la classe de Prévoyance de votre association, et tenu par mon défunt mari, Bruno Ledoux, de cette ville.

Veuillez me permettre de souhaiter prospérité à votre Association. Votre etc.

Dame Veuve Bruno Ledoux. Née Rosalie Bussière.

Un trésor disparu

Depuis la guerre de 1870-71, un riche propriétaire de la commune de Coulevon, près Vesoul, M. S..., qui possède une fortune considérable, avait placé dans une marmite en fonte, une forte liasse de billets de la Banque de France représentant une valeur de 85,000 francs.

Cette marmite était déposée dans un armoire. Ces jours derniers, l'avare voulut vérifier le bon état de son trésor, s'aperçut que la liasse était complètement défilée, et ne trouva que les débris de ses billets. Soit que le couvercle de la marmite ait été mal placé ou qu'il ait glissé, les souris s'étaient introduites dans cette bourse grotesque, et ces terribles rongeurs y avaient fait bon-dance.

Dans son désespoir, M. S... ne put faire que rapporter à la succursale de la Banque de France, à Vesoul, qui lui remboursa les billets, fort peu nombreux, dont les numéros étaient encore reconnaissables. Quant aux autres, ils viennent d'être envoyés au siège de la Banque, à Paris, pour y être plus minutieusement vérifiés.

La grande majorité de ces cas appartient à l'enfance.

Table with 2 columns: Cause of death, Number of cases. Includes: Défaut d'alimentation (14), Rougeole (30), Scarlatine (30), Suffocation (17), Convulsions (17), Dentition (78), Enterite (92), Diphtérie (107), Phthisie (Consumption) (102), Affections pulmonaires (116), Diarrhées (478), Débilité (1027), Total (2,111).

L'espace nous manque pour étendre ce tableau à tous les âges de la vie.

Nous ne craignons pas d'être taxés d'exagération en disant que les deux tiers, au moins, de ces décès sont l'œuvre d'une incurie profonde et de l'ignorance des simples éléments de la santé.

Les maladies de l'enfance sont faciles à prévenir et lorsqu'elles éclatent, si le médecin était appelé à temps, il en empêcherait la terminaison fatale.

Nous avons montré le mal indiquons le remède. Il réside dans une alimentation bien réglementaire, une ventilation convenable et l'entretien quotidien des déchets des

maisons, l

des fosses On n'a

l'enseigne n'est pas

sous d'éd Nous n

ation not Cette ré

mandons tion publi

Nous e décès des

dans un p d'Hygiène

Voulez-vous? n'e

"Comme

luer et qu dait-ou l'a

femme pei Un hom

les religie Un hon

saluer le religieuse qui passe.

Les reli vent être i

Pour le l'endroit o

si un hon saluer.

Toutes contre un

public, il c ment en l

doit rester le force

est en voit muer; si

qu'elle m désir d'être

bois, dans l'homme c

pendant lut. Lorsq'u

femme da classe de

tième, il d passer et d

Un hon toutes les à quelque

tiennent, il r femme, il r

cette femm rellement,

de sa fami Salut d

l'unique r le plus je

premier, l rendre le

dont il l'a On se s

puis dans contenter

si on est i jamais être

tations. En Itali

n'a lieu e times, est

des femm en quelq

l'homme; les affaire

entre eux viment

afin de ne cieux. En Rus

souffris se sans disti

zar lui-mê

—A prop

tesse, le l

régne de l

Forté, ger

naissance,

s'était atti

thies que

lousies de

sa politess

le bon roi

—Je fe

roi. Un jou

avancé: Montez,

aqueil l'a

mettait ce

Le com

nant, mais

ment, mor

—Je ne

roi, ce ge

élevé de

des polies

L

Avant to

est la mër

Baissez

élevez v

Compte

sur vos an



